Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – ALAN MOULLEC

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de : Mme LE MOËL-RAFLIK

Madame Bellanger a sollicité l'aide de la Ville pour soutenir la pratique sportive de haut niveau de son fils Alan Moullec.
Licencié au club de Lanester Gymnastique, il s'entraine au Pôle Fédéral Espoir Ile-de-France. Alan figure sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau.

La Ville de Lanester propose un dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau, s'appuyant sur les critères suivants :

- Le foyer fiscal doit être situé à Lanester

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_21-DE

- Le sportif doit figurer sur une liste de Haut Niveau, ou s'entraîner dans un Pôle fédéral extérieur à la ville.
- Si le jeune n'est pas licencié dans un club lanestérien, il doit pratiquer à un niveau supérieur à celui qui existe sur la commune.
- L'âge limite pour pouvoir bénéficier de cette aide est fixé à 20 ans.

2 niveaux d'aide sont proposés :

- 250 € pour un jeune qui s'entraîne dans un Pôle fédéral
- 500 € pour un jeune qui s'entraine dans un pôle fédéral et inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau.

L'application de ce dispositif aboutit à l'attribution d'une aide de 500 € au jeune Alan Moullec.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu le dispositif municipal de soutien aux sportifs de haut niveau,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 17 juin 2026,

Considérant la demande de Madame Bellanger,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse et du soutien à la pratique sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article Unique : **ATTRIBUE** une subvention de 500 € à Madame Bellanger pour soutenir la pratique sportive de son fils Alan Moullec.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★